

De : Zaynab Ben el Madani
A : [Greffé](#); [Secrétariat](#)
Objet : R-4031-2018 _ Comparution des intervenants du dossier 3986 -- Confusion
Date : 27 février 2018 17:12:32

Bonjour,

Nous représentons les intérêts du ROEÉ dans plusieurs dossiers de la Régie (notamment le dossier R-3986-2016, phases 1 et 2).

Selon une lettre de la Régie dans le dossier R-4031-2018 (Demande de révision de la décision D-2017-140 quant aux frais octroyés au RNCREQ) datée du 31 janvier dernier, les intervenants ayant participé au dossier 3986 doivent comparaître au dossier 4031 au plus tard le vendredi 2 mars 2018 (A-0002).

Cependant, la Régie a rendu la décision de révision D-2017-140R dans laquelle elle octroie des frais de 100 000\$ (tx. Incluses) au RNCREQ au lieu de 80 000\$ (tx. Incluses) octroyés dans sa décision d'origine D-2017-140.

Je suis donc confuse quant à savoir si les intervenants doivent tout de même présenter leur comparution au plus tard le 2 mars prochain ou si la décision de révision vient annuler les échéances présentées par la Régie dans sa lettre du 31 janvier 2018 (R-4031-2018__ A-0002)?

Merci de votre compréhension.

Avec nos salutations distinguées,

ZAYNAB BEN EL MADANI
ADMINISTRATION
FRANKLIN GERTLER,
ÉTUDE LEGALE/LAW OFFICE
507 PLACE D'ARMES, BUREAU 1701
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H2Y 2W8
TEL (514) 798-1988
FAX (514) 798-1986
admin@gertlerlex.ca

IMPORTANT NOTE: This message is confidential and may be subject to professional privilege; it is intended exclusively for the recipient(s) to whom it is addressed. Should you not be such an intended recipient, please inform the sender of this message, and destroy this message without opening any attachments and without reading further.

AVIS IMPORTANT: Ce message est confidentiel et peut être sujet au secret professionnel; il est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) au(x)quel(s) il est adressé. Si vous n'êtes pas un tel destinataire, veuillez informer l'expéditeur de ce message et détruire ce message sans ouvrir aucun fichier ci-joint et sans lire plus loin.